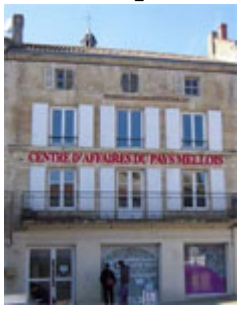

La domiciliation, une solution pour les jeunes entreprises

lundi 9 janvier 2012, par lpe

La domiciliation, consiste en la mise à disposition d'une adresse de siège social pour une entreprise (généralement une jeune entreprise), de services (fax, courrier, téléphone, Internet, location de bureaux à la journée, secrétariat administratif...) pour une durée libre, mais supérieure à 3 mois.
Un contrat doit être signé entre la structure et l'entreprise.
Cette activité est régie par le décret n° 85-1280 du 5 décembre 1985. Les structures exerçant cette activité doivent faire l'objet d'un agrément préfectoral (depuis le 1er avril 2010).

La domiciliation permet à un créateur d'entreprise de bénéficier d'entrée d'une adresse reconnue, voire, dans les grandes villes, d'une adresse prestigieuse, tout en exerçant son activité à domicile par exemple.
Les services proposés par les Centres d'affaires pratiquant la domiciliation apportent un confort au jeune chef d'entreprise : lieu d'accueil pour recevoir les clients en location à la carte, secrétariat administratif...

Pour tout savoir sur la domiciliation consultez la fiche de l'APCE

Quelques centres d'affaires en Poitou-Charentes ou autres structures pratiquant la domiciliation :
- le Centre d'affaires du Pays Mellois : www.bureau-centre-affaires.com
- Allocom sur la Technopole du Futuroscope : www.allocom.fr
- Centre d'affaires ABF Secrétariat Services à Cognac : www.abfs.fr
- S-Pace à La Rochelle : www.s-pace.fr
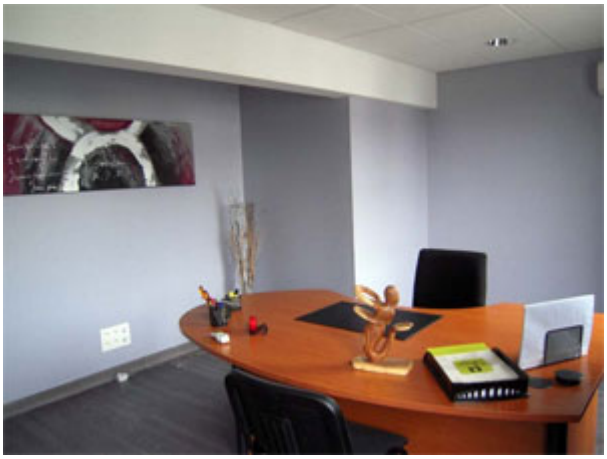
Ne manquez pas l'édition 2012 du Guide pratique de la création-reprise d'entreprise en Poitou-Charentes : informations, publicité, contactez-nous par email : guide@lepetiteconomiste.com